



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois, tenue le mardi 17 juin 2025, à 19 h, au centre administratif, situé au 799, boulevard Forest, à Val-d'Or, sous la présidence de monsieur Francis Murphy.

À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M. Francis Murphy, président du conseil d'administration
M. Rafik Bourennani, vice-président du conseil d'administration
M^{me} Michelle Bourque, membre du conseil d'administration
M^{me} Chantal Croteau, membre du conseil d'administration
M^{me} Émilie Dumas, membre du conseil d'administration
M^{me} Karine Gaudet, membre du conseil d'administration
M^{me} Sandra Godmer, membre du conseil d'administration
M. Sylvain Houle, membre du conseil d'administration
M^{me} Geneviève Larche, membre du conseil d'administration
M. Éric Lunam, membre du conseil d'administration
M^{me} Stéphanie Roby, membre du conseil d'administration
M. Antony Rouillard, membre du conseil d'administration
M. Maurice Veillet, membre du conseil d'administration

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Jean-François Pressé, directeur général
M^{me} Claudie Brière, directrice générale adjointe et directrice, Service des ressources financières
M. Mathieu Ouellet, participant sans droit de vote
M^{me} Nathalie Legault, secrétaire générale

EST ABSENTE :

M^{me} Roxanne Bilodeau, membre du conseil d'administration

INVITÉS :

M. Marc-André Bastien, directeur adjoint, Service des ressources humaines
M. Pierre Gareau, directeur, Service des ressources informatiques
M^{me} Manon Lanthier, directrice, Service des ressources éducatives
M^{me} Caroline Neveu, coordonnatrice en communications
M. Luc Thiboutot, directeur, Service des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Francis Murphy, président, constate le quorum et ouvre la séance à 19 h.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition régulière à l'unanimité, le conseil d'administration adopte le projet d'ordre du jour de la présente rencontre:

1. **Vérification du quorum et ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Déclaration des conflits d'intérêts**
4. **Questions du public**
5. **Ordre du jour de consentement**
 - 5.1 Adoption - Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025
 - 5.2 Attestation de conformité
 - 5.3 Reddition de compte de la direction générale
 - 5.4 Reddition de compte du secrétariat général (composition des CÉ)
 - 5.5 Adoption - Plan triennal de destination des immeubles 2025-2028



- 5.6 Adoption – Actes d'établissement 2025-2026
- 5.7 Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie
- 6. Points en lien avec la mission**
 - 6.1 Rapport de la direction générale
 - 6.2 Suivi – Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027
 - 6.3 Adoption – Politique de gestion du personnel d'encadrement
 - 6.4 Suivi – Règles budgétaires 2025-2026
- 7. Rapport des comités et décisions/suivis afférents**
 - 7.1 Comité des ressources matérielles et informatiques**
 - 7.1.1 Rapport de la présidence du comité
 - 7.1.2 Adoption – Modification à la Politique de transport scolaire
 - 7.2 Comité de suivi de la direction générale**
 - 7.2.1 Adoption – Identification des besoins locaux en vue de la nomination d'une direction générale
 - 7.3 Comité de gouvernance et d'éthique**
 - 7.3.1 Rapport de la présidence du comité
 - 7.4 Comité des ressources humaines**
 - 7.4.1 Rapport de la présidence du comité
 - 7.4.2 Adoption – Modification au plan d'effectifs du personnel de soutien
 - 7.4.3 Adoption – Modification au calendrier scolaire pour du temps de concertation
 - 7.5 Comité de vérification**
 - 7.5.1 Rapport de la présidence du comité
 - 7.5.2 Adoption – Grille tarifaire des Services de garde 2025-2026
 - 7.5.3 Adoption – Grille tarifaire des services de surveillance du midi 2025-2026
 - 7.5.4 Adoption – Protocole d'entente concernant le traitement des rôles d'imposition et de perception des taxes scolaires neutres sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue
- 8. Autres points de décision**
- 9. Points de discussion et d'information**
- 10. Questions diverses**
 - 10.1 Suivi – Actions collectives visant le CSSOB
 - 10.2 Suivi – Cité étudiante Desjardins
- 11. Levée de la séance**

DÉCLARATION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts en lien avec les dossiers prévus à l'ordre du jour n'est soulevé.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est adressée au conseil d'administration.

ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

Les dossiers inscrits à l'ordre du jour de consentement concernent les affaires courantes. Les administrateurs sont invités à les traiter en bloc, sans présentation, discussion ou délibération. Avant le vote, un administrateur peut demander qu'un sujet soit retiré de l'ordre du jour de consentement pour qu'il soit traité séparément et qu'il fasse l'objet des délibérations requises.

CA_047-24-25

Adoption - Procès-verbal de la séance du 20 mai 2025

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité,

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 mai 2025 soit et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture.

Adoptée



Attestation de conformité

Le directeur général dépose une attestation de conformité confirmant que le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois respecte ses obligations légales.

Reddition de compte de la direction générale

Le directeur général dépose une reddition de compte des décisions prises en application du *Règlement concernant la délégation des fonctions et pouvoirs* du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois.

Reddition de compte du Secrétariat général (composition des conseils d'établissement)

La secrétaire générale présente une reddition de compte de la décision prise au sujet de la composition des conseils d'établissement 2025-2026 en application du *Règlement concernant la délégation des fonctions et pouvoirs* du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois.

CA_048-24-25

Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2025-2028

CONSIDÉRANT le dépôt du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années scolaires 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028;

CONSIDÉRANT que les consultations requises par la Loi sur l'instruction publique ont été menées et qu'aucun commentaire n'a été reçu.

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

D'ADOPTER le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2025-2028, tel qu'il a été présenté.

Adoptée

CA_049-24-25

Actes d'établissement des écoles et des centres 2025-2026

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique, le Centre de services scolaire détermine annuellement la liste de ses écoles et centres et leur délivre un acte d'établissement;

CONSIDÉRANT que les consultations prévues à la Loi ont été menées.

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE le Centre de services scolaire délivre les actes d'établissement 2025-2026 de ses écoles et de ses centres tels qu'ils ont été présentés par la secrétaire générale.

Adoptée

Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie

Aucune nouvelle déclaration n'est déposée.



POINTS EN LIEN AVEC LA MISSION

Rapport de la direction générale

M. Jean-François Pressé, directeur général, dépose son rapport d'activités depuis le 21 mai 2025.

Suivi - Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027

M. Jean-François Pressé, directeur général, présente un premier bilan des résultats et des travaux du Comité d'engagement vers la réussite éducative pour 2024-2025.

CA_050-24-25

Politique de gestion concernant le personnel d'encadrement

CONSIDÉRANT qu'une révision de la Politique de gestion concernant les administrateurs et les cadres de centre, adoptée le 20 février 2001 et de la Politique de gestion concernant les directeurs, directrices primaire/secondaire, adoptée le 9 mai 2000, était nécessaire;

CONSIDÉRANT la fusion de ces deux politiques en une seule afin d'assurer la cohérence des conditions de travail du personnel d'encadrement;

CONSIDÉRANT que les consultations requises ont été réalisées;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE la Politique de gestion concernant les administrateurs et les cadres de centre, adoptée par la résolution CC-01201 le 20 février 2001 et la Politique de gestion concernant les directeurs, directrices primaire/secondaire adoptée par la résolution CC-040-00 le 9 mai 2000 soient abrogées;

QUE la Politique de gestion concernant certaines conditions de travail du personnel d'encadrement soit adoptée telle que présentée.

Adoptée

Suivi – Règles budgétaires 2025-2026

M. Jean-François Pressé, directeur général, et Mme Claudie Brière, directrice générale adjointe et directrice, Service des ressources financières, présentent le projet des règles budgétaires 2025-2026 déposé la semaine dernière.

Différentes rencontres ont déjà eu lieu pour informer les gestionnaires et les membres du personnel au sujet du projet de règles. Divers travaux seront à réaliser dans les prochaines semaines pour répondre à l'effort budgétaire demandé.

Une rencontre regroupant les directions générales de la région est prévue et la Fédération des centres de services scolaires du Québec participe aussi aux discussions sur le sujet.



RAPPORT DES COMITÉS ET DÉCISIONS/SUIVIS AFFÉRENTS

COMITÉ DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET INFORMATIQUES

Rapport de la présidence du comité

M. Sylvain Houle informe le conseil des sujets abordés par le comité lors de sa rencontre du 6 juin dernier.

CA_051-24-25

Modification - Politique de gestion concernant le transport scolaire

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois doit se doter de modalités relatives aux territoires non desservis par le transport scolaire;

CONSIDÉRANT que ces modalités devraient être annexées à Politique de gestion concernant le transport scolaire en vigueur;

CONSIDÉRANT les Modalités relatives aux territoires non desservis par le transport présentées au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que les consultations requises ont été réalisées;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du comité consultatif du transport;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE les Modalités relatives aux territoires non desservis par le transport soient adoptées telles que présentées;

QUE lesdites modalités soient ajoutées en annexe de la Politique de gestion concernant le transport scolaire actuellement en vigueur.

Adoptée

COMITÉ DE SUIVI DE LA DG

CA_052-24-25

Identification des besoins locaux en vue de la nomination d'une direction générale

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation;

CONSIDÉRANT qu'à compter du 1^{er} juillet 2025, la direction générale du centre de services scolaire sera nommée par le gouvernement sur recommandation du ministre, lequel doit tenir compte des besoins locaux exprimés par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la lettre de la sous-ministre adjointe transmise le 30 mai 2025 invitant le conseil d'administration à communiquer au ministre les besoins locaux à l'égard de certaines compétences que devrait avoir la dirigeante ou le dirigeant de l'organisation, en outre du leadership pédagogique, et ce, en fonction des caractéristiques et des spécificités propres au milieu au sein duquel elle ou il sera appelé(e) à évoluer;



CONSIDÉRANT que les besoins locaux ont été colligés dans le document « Identification des besoins locaux pour la nomination d'une directrice générale ou d'un directeur général du centre de services scolaire »;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

D'ADOPTER le document « Identification des besoins locaux pour la nomination d'une directrice générale ou d'un directeur général du centre de services scolaire » présenté;

DE TRANSMETTRE la présente résolution accompagnée du document au ministre dès son adoption.

Adoptée

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Rapport de la présidence du comité

Mme Geneviève Larche informe le conseil des sujets abordés par le comité lors de sa rencontre du 4 juin.

Elle présente plus particulièrement les résultats du sondage sur l'évaluation du fonctionnement des séances du conseil pour 2024-2025.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Rapport de la présidence du comité

M. Antony Rouillard, vice-président du comité, aborde les sujets discutés par le comité lors de sa rencontre du 3 juin dont les suivis du programme de relève des directions et du personnel d'encadrement et des sondages sur le sentiment de sécurité du personnel.

CA_053-24-25

Modification au plan d'effectifs du personnel de soutien 2025-2026

CONSIDÉRANT que le Centre de service scolaire dispose, pour le secteur général, d'une période de 30 jours pour aviser la personne régulière de l'abolition de son poste;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire dispose, pour le secteur de l'adaptation scolaire, d'une période de 5 jours pour aviser la personne régulière de l'abolition de son poste;

CONSIDÉRANT les besoins en personnel de soutien pour l'année scolaire 2025-2026;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE le poste suivant soit ouvert :

Secteur général

<i>Corps d'emploi</i>	<i>Lieu de travail école, centre ou service</i>	<i>Heures par semaine</i>
Ouvrier certifié d'entretien	Service des ressources matérielles	38,75 h

QUE les postes suivants soient abolis :

Secteur général

<i>Corps d'emploi</i>	<i>Lieu de travail école, centre ou service</i>	<i>Heures par semaine</i>
Tuyauteur	Service des ressources matérielles	38,75 h

Secteur de l'adaptation scolaire

<i>Corps d'emploi</i>	<i>Lieu de travail école, centre ou service</i>	<i>Heures par semaine</i>
Technicien et technicienne en éducation spécialisée	Saint-Sauveur	35 h
Technicien et technicienne en éducation spécialisée	Saint-Sauveur	35 h
Technicien et technicienne en éducation spécialisée	Saint-Sauveur	35 h
Technicien et technicienne en éducation spécialisée	Saint-Sauveur	15 h
Technicien et technicienne en éducation spécialisée	Papillon d'Or	35 h
Technicien et technicienne en éducation spécialisée	Chanoine-Delisle	30 h
Technicien et technicienne en éducation spécialisée	Saint-Joseph	10 h
Technicien et technicienne en éducation spécialisée	La Concorde	30 h
Préposé(e)s aux personnes handicapées	Saint-Sauveur	23 h
Préposé(e)s aux personnes handicapées	C.-R.-Lalande	25 h
Préposé(e)s aux personnes handicapées	Louis-Querbes	25 h
Préposé(e)s aux personnes handicapées	Chanoine-Delisle	25 h
Préposé(e)s aux personnes handicapées	d'Or-et-de-Champs, édifice NDR	15 h
Préposé(e)s aux personnes handicapées	Saint-Joseph	24 h 05min
Préposé(e)s aux personnes handicapées	Saint-Joseph	18 h
Préposé(e)s aux personnes handicapées	Saint-Joseph	10 h
Préposé(e)s aux personnes handicapées	Sainte-Marie	15 h
Préposé(e)s aux personnes handicapées	Saint-Isidore	30 h
Préposé(e)s aux personnes handicapées	Saint-Philippe	15 h
Préposé(e)s aux personnes handicapées	d'Or-et-de-Champs, Édifice NDA	22 h

Adoptée



CA_054-24-25

Modification au calendrier scolaire pour du temps de concertation

CONSIDÉRANT la demande de modification au calendrier scolaire reçue :

<i>École</i>	<i>Nombre de journées de concertation demandées</i>
École secondaire La Concorde	4 journées

CONSIDÉRANT que chaque demande de modification est appuyée d'une résolution du conseil d'établissement et que les consultations requises ont été effectuées;

CONSIDÉRANT que chaque projet déposé respecte le temps d'enseignement prévu aux régimes pédagogiques des secteurs jeunes et adultes;

CONSIDÉRANT que le temps de concertation est un levier important pour la réussite des élèves.

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE chaque demande de modification soit acceptée telle que proposée, à la condition que la direction d'établissement s'assure :

- QUE le temps de concertation amène des changements et des améliorations de pratiques pédagogiques et accroît l'engagement de l'élève dans ses apprentissages;
- QUE le temps de concertation se réalise en équipe-cycle ou en équipe-école/centre par la mise en place de services ou de pratiques pour soutenir et favoriser la réussite des élèves;
- QUE l'établissement propose des solutions aux parents afin d'assurer une bonne conciliation école-famille;
- QUE l'équipe-école ou l'équipe-centre s'engage à développer une pratique de reddition de comptes de ces journées au conseil d'établissement.

Adoptée

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Rapport de la présidence du comité

Mme Sandra Godmer informe les membres du conseil des sujets abordés par le comité lors de la rencontre du 6 juin. En plus de la présentation des points de décisions ci-après, le comité a eu une présentation du rapport financier au 31 mars.



CA_055-24-25 Grille tarifaire des services de garde 2025-2026

CONSIDÉRANT que la mission du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois consiste à s'assurer que la clientèle jeune et adulte sous sa responsabilité reçoit des services visant la réussite éducative de tous et toutes;

CONSIDÉRANT que les services de garde assurent un soutien concret aux besoins de la famille;

CONSIDÉRANT que le CSS de l'Or-et-des-Bois s'est doté d'un guide de gestion des services de garde;

CONSIDÉRANT que ledit guide précise qu'annuellement une grille de tarification doit être adoptée;

CONSIDÉRANT que le projet de la grille de tarification déposé assure une uniformité sur l'ensemble de notre territoire;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification.

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE la grille tarifaire des services de garde 2025-2026 soit adoptée telle que présentée.

Adoptée

CA_056-24-25 Grille tarifaire de la surveillance du midi 2025-2026

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 292 de la *Loi sur l'instruction publique*, un centre de services scolaire doit assurer la surveillance des élèves qui demeurent à l'école le midi et qu'il peut en déterminer les conditions financières;

CONSIDÉRANT la *Politique concernant les services aux dîneurs* du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois;

CONSIDÉRANT que les objectifs de la Politique sont notamment d'assurer une offre de services sécuritaires et de qualité et un traitement équitable à l'ensemble des dîneurs et à leurs parents.

CONSIDÉRANT le projet de grille tarifaire présenté par la directrice du Service des ressources financières;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification.

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE la grille tarifaire de la surveillance du midi 2025-2026 soit adoptée telle qu'elle a été présentée.

Adoptée



CA_057-24-25

Protocole d'entente concernant le traitement des rôles d'imposition et de perception des taxes scolaire neutres sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois désire s'engager à percevoir, au nom de la Commission scolaire Western Québec, la taxe scolaire sur la partie d'évaluation uniformisée des immeubles dont le propriétaire est qualifié de type « neutre » ou à imposition partagée à compter du 1^{er} juillet 2025;

CONSIDÉRANT que le Règlement sur la délégation des fonctions et pouvoirs du Centre de services scolaire permet au conseil d'administration de conclure une entente avec un autre centre de services scolaire ou commission scolaire qui a compétence sur le territoire pour un immeuble qui peut être imposé à la fois par le CSSOB et cet autre centre de services scolaire ou commission scolaire;

CONSIDÉRANT que cette entente permettra de simplifier la perception de la taxe scolaire sur notre territoire;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente présenté;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification.

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

D'AUTORISER madame Claudie Brière, directrice générale adjointe et directrice, Service des ressources financières, de signer le protocole d'entente présenté pour et au nom du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois.

Adoptée

AUTRES POINTS DE DÉCISION

Aucun sujet n'est inscrit à ce point.

POINTS DE DISCUSSION ET D'INFORMATION

Aucun sujet n'est inscrit à ce point.

QUESTIONS DIVERSES

Suivi - Actions collectives

Mme Nathalie Legault, secrétaire générale, informe les membres du conseil de l'état des deux actions collectives impliquant le Centre de services scolaires.

Dans le dossier Jacinthe Boisvert St-Laurent c. CSSOB, l'entente intervenue entre les parties a été présentée au tribunal le 9 mai dernier. Nous sommes en attente de la décision de la juge Montminy pour confirmer la suite des choses. Nous avons bon espoir que l'entente négociée sera entérinée.



Dans le dossier Jonah et Jérôme c. PGC, PGQ et CSS (6), nous sommes en attente des décisions du juge Lussier en réponse aux demandes présentées par les Parties lors d'une audience tenue plus tôt en juin. Ce dossier suit son cours.

Suivi – Cité étudiante Desjardins

Mme Claudie Brière, directrice générale adjointe et directrice, Service des ressources financières, fait un état du dossier.

Actuellement, elle confirme qu'il y a eu un changement de garde dans la gestion des immeubles et indique que le C.A. de Cité étudiante prépare son rapport annuel.

Les trois instances initiatrices (le CSSOB, le Cégep AT et l'UQAT), poursuivent leur veille de ce dossier afin d'assurer la pérennité de ce projet de résidences étudiantes.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

M. Francis Murphy
Président

Mme Nathalie Legault
Secrétaire générale



No de résolution
ou annotation

39^E SÉANCE